

AFFAIRE N°20.- Acquisition d'un terrain de 459m2 situé au Canal du Brûlé, appartenant à Monsieur Amable HOAREAU.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 459 m2, situé au Canal du Brûlé et appartenant à Monsieur Amable HOAREAU.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 550.800 Frs CFA, soit à raison de 1 200 Frs CFA le m2.

Compte tenu de l'intérêt que présente l'acquisition de cette parcelle de terrain qui permettra l'extension du terrain d'assiette du nouveau dispensaire communal, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de cet immeuble pour le prix de 550 800 Frs CFA.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Approuvé

S. Denis le 3 Septembre 1944

P. Le Priester et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé: J. P. Prost